

Burton



# COURRIER

## DE LA SAMBRE.

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 549, où les lettres et les envois doivent être adressés francs de port.  
PRIX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)  
Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes 520

Prix par an  
Avis aux abonnés  
Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre ou décembre.

N° 63.

MERCREDI.

13 MARS 1832.

### INTERIEUR.

BRUXELLES, 10 mars.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Le sieur Pierre Aulard est autorisé à porter la décoration spéciale de juillet, qui lui a été décernée par S. M. Louis-Philippe, roi des Français.

— Les collèges électoraux des arrondissemens de Tournay et de Liège sont convoqués pour le 22 de ce mois, à l'effet de procéder à l'élection d'un sénateur en remplacement de MM. le comte Charles de Liedekerke de Beaufort et Léopold Lefebvre, démissionnaires.

— Arrêté royal du 7 mars qui nomme le sieur Lamarche (Vincent), membre de la commission d'agriculture de la province de Liège, en remplacement de M. A. de Bonhom, démissionnaire.

Qui nomme le sieur Malou - Vergauwen (Edouard-Pierre-Joseph) lieutenant-colonel de la légion de la garde civique des communes du 1<sup>er</sup> canton d'Ypres.

Qui nomme le sieur Jean Vuylsteke lieutenant-colonel de la légion de la garde civique du canton de Werwicq, en remplacement du sieur Delaere, dont la démission est acceptée.

Qui nomme le sieur Delwaide (Henri) colonel de la légion de la garde civique du canton de Glons, en remplacement du sieur Peeters, démissionnaire.

— Arrêté du 8 mars qui met une somme de 12,500 florins à la disposition du gouverneur de la Flandre orientale, pour secourir les habitans les plus nécessiteux parmi ceux des communes de Calloo, Zwindrecht et Melsele, qui ont éprouvé des pertes provenant des événemens de la guerre.

Hier à deux heures, S. M. a reçu dans les grands appartemens monseigneur l'archevêque de Malines.

Dans la soirée, le roi a travaillé avec MM. les ministres des affaires étrangères et de la justice. (Moniteur.)

— Aujourd'hui, lundi, le 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval viendra remplacer le régiment de lanciers n° 2, à Louvain. Le 10<sup>e</sup> régiment sera relevé dans ses cantonnemens par le 11<sup>e</sup> régiment.

— Le 4<sup>e</sup> régiment, qui devait quitter Bruxelles aujourd'hui, ne partira que demain.

— Un abonné nous adresse l'observation qu'à l'endroit même où furent inhumés les restes du général Belliard, et où ses nombreux amis lui firent ses derniers adieux, c'est là, plutôt qu'ailleurs, que doit être placé le monument qu'on se propose d'élever à sa mémoire. (Journal de la Belgique.)

NAMUR, 21 mars.

### SUR LA RÉVOLUTION BELGE.

Nous avons fait remarquer dans un premier article que notre révolution est due à deux causes, savoir à la révolution française et au mécontentement du peuple belge. Mais ce second point nous semble devoir être développé un peu davantage.

La plupart des griefs dont nous demandions le redressement, existaient encore en 1830. Guillaume, ainsi que nous l'avons montré en citant ses propres paroles, ne croyait pas même à l'existence de ces griefs, du moins il faisait semblant de ne pas y croire. « Tandis que nous jouissons de la paix au-dehors et de la tranquillité au-dedans, disait-il dans le manifeste du 11 décembre, que fleurissent tant de branches du commerce et de l'industrie, que règnent des lois douces, ainsi que la liberté civile et politique, nous voyons un petit nombre de nos sujets, entraînés par l'exagération et excités par le fanatisme de quelques malveillans, méconnaître tous ces bienfaits, s'élever d'une manière aussi alarmante que scandaleuse contre le gouvernement, les lois et nos intentions paternelles. »

Avec une semblable conviction, ou avec de semblables idées, il était donc impossible que Guillaume écoutât nos plaintes et nous rendit justice. Aussi, Charles X était renversé de son trône et le tonnerre de la tempête grondait au-dessus des Pays-Bas, que le gouvernement hollandais poursuivait encore opiniâtrément son ancien plan d'asservissement à notre égard. On se rappellera peut-être que c'était précisément dans ce moment qu'il faisait une guerre d'extermination à la presse périodique, et que la plupart des journaux influens de l'opposition étaient poursuivis pour des articles qui auraient à peine attiré l'attention à une autre époque. C'était un aveuglement complet, c'était vraiment

Cet esprit de vertige et d'erreur,  
De la châte des rois funeste avant-coureur.

Lors donc que la révolution éclata, il arriva ce qui devait arriver; c'est-à-dire, que, dans toute la Belgique, le gouvernement hollan-

dais ne trouva personne pour le défendre. Ce n'est pas que tout le monde fût content de voir une nouvelle révolution : bien des personnes furent épouvantées et tremblèrent, craignant que le remède ne devint pire que le mal; et nous avouons, pour notre compte, qu'à côté des brillantes espérances que cet événement fit naître tout-à-coup, nous ne pûmes nous empêcher de voir une probabilité de malheurs et de catastrophes fort propre à nous inquiéter. Mais les griefs étaient là, mais les longues injustices du gouvernement hollandais étaient présentes à tous les esprits; la haine du despotisme, le souvenir de cette longue chaîne d'actes arbitraires, intolérans et tyranniques, faisaient taire la crainte; et les personnes qui n'étaient pas assez animées contre le pouvoir pour prendre part à la révolution, ne firent du moins rien pour l'empêcher; elles laissèrent faire; peut-être même la plupart, malgré leur inquiétude, virent-elles la chute des Nassau avec certain plaisir. Et c'est ici le lieu de faire observer que ceux-là même qui détestent la révolution aujourd'hui et qui nous accusent de l'avoir provoquée, ne firent rien eux-mêmes pour l'arrêter; d'où l'on peut conclure que, s'ils orient si fort aujourd'hui, c'est que la révolution n'a pas eu pour eux les suites qu'ils en attendaient. Pour les satisfaire, la Belgique, en secouant le joug hollandais, aurait dû se faire française, elle aurait dû arborer le drapeau tricolore des Lafayette et des Lamarque, et cacher le drapeau tricolore brabançon; du moins, elle aurait dû se déclarer philosophe, c'est-à-dire intolérante et injuste envers les catholiques; en un mot, elle aurait dû continuer l'œuvre de Guillaume. A ce prix, à ces conditions, la révolution aurait aujourd'hui leurs suffrages, comme elle a ceux du reste de la population.

Veut-on savoir comment, nous en particulier, nous avons d'abord jugé la révolution? Déterminés à dire ici notre pensée tout entière, nous ne nous y refuserons pas.

Les événemens de Bruxelles du mois d'août 1830 nous parurent graves sans doute; mais nous fîmes loin d'y voir seulement la moitié des suites qu'ils ont eues. Nous osâmes nous flatter qu'ils serviraient à nous faire obtenir justice, à hâter notre émancipation; nos espérances, nos vœux même n'allèrent pas au-delà. Mais nous ne connaissions pas encore tout-à-fait les Nassau. Ce que nous regardions comme propre à les toucher et à les rendre sages et traitables, ne servit, à ce qu'il paraît, qu'à les aigrir et à les rendre plus opiniâtres et plus inexorables encore. Notre premier espoir fut bientôt perdu; et la marche de l'armée hollandaise contre Bruxelles nous apprit qu'il fallait à ces princes des leçons plus tristes et plus terribles encore, pour les désabuser et leur faire ouvrir les yeux. Ces leçons leur furent données....

Mais alors même, la révolution ne se présenta pas à nos yeux avec ses derniers développemens, et on se rappellera très-bien qu'après les événemens de septembre et la retraite de l'armée hollandaise, nous osâmes présenter un plan où il s'agissait, à la vérité, d'une séparation complète entre la Belgique et la Hollande, séparation pour l'administration intérieure, et pour la souveraineté à exercer, mais où nous proposâmes en même temps une confédération pour les relations extérieures et pour la défense des deux pays. Nous n'avons garde de prétendre que ce plan fût le meilleur; il offrait peut-être, à l'exécution, des difficultés que nous ne voyions pas. Nous voulons simplement constater ou rappeler ce que nous fîmes, et découvrir ensuite au lecteur les pensées qui nous guidèrent, les intentions dont nous étions animés. Car ces intentions ont été méconnues, elles ont été mal interprétées. Et ici nous ferons remarquer, comme nous l'avons fait dans notre premier article, que ceux qui nous accusent aujourd'hui d'avoir provoqué et préparé la révolution, d'avoir conspiré pendant quinze ans, nous jugent sans faire aucune attention à la conduite que nous avons tenue.

A la vérité, ce n'était point par amour pour les Nassau, par attachement à Guillaume, que nous agissions: quel intérêt particulier aurions-nous pu avoir à leur conserver une partie du pouvoir qui s'échappait de leurs mains? Poursuivis par eux, vexés par eux dans tout ce que nous avions de plus cher et de plus précieux, entraînés par eux devant les juges au moment même où la révolution éclata, quel motif personnel pouvions-nous avoir de prévenir, en leur faveur, certains événemens dont la possibilité ne se découvrait alors que trop généralement? Nous étions donc guidés par d'autres sentimens; et autant il est vrai que d'abord nous ne voulions pas de révolution, qu'ensuite nous avons tenté d'en prévenir les dernières conséquences, autant il est vrai que nous agissions par des vues que nous pourrions avouer en tout temps. Quelles étaient ces vues? C'est ce que nous montrerons dans un troisième article. (Courrier de la Meuse.)

L'abondance des matières ne nous a pas permis d'insérer plus tôt la lettre suivante:

A monsieur le rédacteur du *Courrier de la Sambre*.

Namur, 9 mars 1832.

« Monsieur, le 6 février dernier, une personne de Bastogne m'écrivit par la poste et me demande un envoi de livres. Je DÉCLARE n'avoir point reçu cette lettre. Le 17 février, cette personne m'écrivit pour se plaindre de ma négligence à lui expédier sa commande... A qui la faute ?

« Aujourd'hui, 9 MARS, à cinq heures du soir, je reçois du même correspondant une lettre qu'il a mise LUI-MÊME à la poste de Bastogne le 4 mars, et par laquelle, me reprochant mon retard à le servir, il m'invite à ne lui envoyer que les trois quarts des exemplaires qu'il me demandait, et me prévient qu'il se fournira ailleurs. (Cette lettre était affranchie).

« Par la faute de la poste, je perds donc la fourniture que j'aurais faite : Une lettre de commande m'arrive quatre jours trop tard.

« C'est donc dans l'intérêt général du commerce que je vous prie de donner à ma réclamation toute la publicité possible par la voie de votre journal.

« Agréés, etc.

ROFFIAEN-DUJARDIN, libraire. »

Notre abonné a grandement raison de se plaindre. Nous ne savons pas encore si c'est la poste de Bastogne ou celle de Namur, qui mérite des reproches : d'un côté ou de l'autre, il y a tort réel au préjudice de M. Roffiaen. Le retard dans la réception de la lettre de son correspondant est une faute grave : Il faudra que nous sachions qui s'en est rendu coupable.

Une lettre mise à la poste à Bastogne le 4, est reçue à Namur le 9 ! Et elle porte les deux timbres ! C'est trop fort. Nous avons vu cette lettre, et reconnu le timbre de départ et celui d'arrivée. Qu'est devenue la lettre du 6 février ?

Il vient de partir de cette ville, pour rejoindre les bataillons de guerre, un détachement du dépôt du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, fort d'environ 150 hommes. On remarquait la belle tenue et l'aplomb militaire de ces troupes, qui, appartenant à la classe extraordinaire de 1832, ne se trouvent sous les armes que depuis environ six semaines.

Ces hommes avaient été exercés au tir à la cible, et M. le major Segers, commandant du dépôt, leur a distribué, avant le départ, les primes d'encouragement accordées à ceux qui y avaient porté le plus de balles.

— Notre correspondant de Paris nous demande la rectification d'une erreur typographique qui dénature complètement le sens d'une phrase dans sa dernière lettre. En parlant des événemens qui, d'après son opinion, doivent changer le mode des rapports entre le St-Siège et la catholicité, il s'est servi de l'expression : « C'est dans ces crises que Dieu aime à faire éclater sa puissance, etc. ; » et non : c'est dans ces crimes ; ce qui serait fort différent.

— La lettre de Rome d'après laquelle nous annonçons que lord Spencer avait prononcé à Rome son premier sermon, a donné lieu à presque tous les journaux français d'annoncer comme une chose toute récente la conversion au catholicisme du noble insulaire, qui depuis son abjuration a déjà terminée toutes ses études ecclésiastiques.

— Voici dans quel sens les principales feuilles anglaises, allemandes et hollandaises s'occupent de nos affaires :

Le *Courier*, de Londres, en parlant de l'état de siège où la ville de Gand a été mise, attribue à l'influence du clergé le régime de terreur qui pèse sur la Belgique, plaint Léopold, trop faible pour contenir le parti clérical, et menace le gouvernement fondé par l'Angleterre même, d'une combinaison qui rallierait John Bull à la cause restaurationniste : le prince d'Orange.

La *Gazette d'Augsbourg* promet que le comte Orloff ne ratifiera rien, et que Léopold ne tardera pas à faire place au prince d'Orange.

La *Gazette de Rotterdam* croit avoir démontré que la révolution belge de 1830, ayant eu lieu sans motif légitime, se terminera d'elle-même, par le renversement du trône de Léopold, qui s'écroulera pour rester à la disposition de celui seul qui a le droit d'en disposer : le roi Guillaume pour le prince d'Orange.

— La *Caricature*, de Paris, donne l'inventaire suivant du justemilieu :

La France, ABC. — Son rang, CD. — Sa puissance, FAC. — Sa perte, AT. — Le carlisme, OC. — Les esprits, AJT. — La raison, EBT. — Les chants patriotiques, CC. — Les égoïstes, RO. — L'autel de la paix quand même, RIG. — La liberté, ME. — Son époux adultère (Louis-Philippe), AI. — Le justemilieu, UE. — Son avenir, DCD. — Le ministère, AQ. — Sa pensée, KO. — Le char de l'état, KOT. — L'intrigue, OQP. — Les députés du centre, HT. — Les patriotes, AP. — La Belgique, DPC. — L'Italie, OJB. — La Pologne, HE. — L'espérance..... LRST !

— La *Gazette de France* annonce que le roi a reçu dans notre ville (Mons) l'accueil le plus froid. Cette allégation ressemble assez à celle que s'est permise dernièrement le *Lynx*, qui affirmait avec une imperturbable assurance que des cris de *Vive le prince d'Orange* se sont fait entendre sur le passage du roi lorsqu'il se rendit à notre salle de spectacle. Toutes deux sont le résultat de la tactique employée depuis long-temps pour discréditer à l'étranger notre nouveau gouvernement, et porter atteinte à la popularité si bien acquise de notre monarque bien-aimé. Heureusement, toutes ces platitudes ne parviendront pas à donner le change à l'opinion. (*Observ. du Hainaut.*)

— Le *Globe* rapporte que plusieurs commandes du roi Léopold viennent de parvenir en Angleterre, pour l'achat de plusieurs objets qui ont rapport, on le suppose, à la célébration de son mariage. Nous

avons vu, dit ce journal, une lettre originale de Bruxelles, dans laquelle il est dit que Léopold, depuis son arrivée en Belgique, a donné au-delà de 375 mille francs en dons publics et privés.

— Du fond de sa solitude, Mgr. l'archevêque de Paris vient d'adresser, comme d'usage, des paroles paternelles à ses diocésains, à l'occasion du carême. Jamais homme ne fut poursuivi avec plus de violence, et n'offrit moins de prétexte à la persécution ; et c'est une grave accusation, soit contre les hommes qui prétendent avoir fait la révolution de juillet dans des intentions plus généreuses, soit contre ceux qui l'exploitent, que le premier pasteur de Paris doive se tenir caché avec le même soin que dans les temps de terreur, et qu'il ne puisse, sans courir les plus grands dangers, se montrer au milieu de ses prêtres et de ses diocésains. (*Extrait d'un journal français.*)

— La ville d'Avignon a eu d'assez graves désordres à déplorer à l'occasion des Polonais. Les hommes de juillet avaient pour eux la plus vive sympathie, un enthousiasme difficile à dépeindre, comme chacun sait. Mais la bonne intelligence entre des hommes à sentimens si différens, ne devait pas être de longue durée.

Les Polonais sont restés fidèles à la religion de leurs pères, et ils en font gloire : ils assistent au service divin, et ne souffrent pas qu'on vienne les y interrompre. On les a vus même, cas pendable aux yeux des patriotes, se découvrir et s'agenouiller devant le viatique qu'on portait à un malade. Dès lors, refroidissement marqué entre les hommes qui gardent aux prêtres une haine profonde, et les réfugiés, qui ont tant d'amour et de vénération pour la religion, principe de leur dévouement. Ce qui nous rassure pour les Polonais, c'est que, s'ils perdent quelque chose dans l'estime des patriotes révolutionnaires, ils seront mieux appréciés par la grande majorité des habitans de la ville d'Avignon. (*Idem.*)

— Le 3<sup>e</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à pied, commandé par le major Duquesne, a quitté le Luxembourg, et a rejoint à Liège les deux autres bataillons de guerre. (*Belge.*)

— On écrit de Gand, 11 mars :

Avant-hier, le gendarme Bayens a arrêté à Zelzete, près du *Poeldyk*, deux Prussiens qui voulaient désertre à l'ennemi ; ils nous étaient arrivés il y a quelque temps de l'armée hollandaise. On les a conduits à Assenede.

— Les partisans commandés par le major Capiaumont, cantonnés à Mersen et autres villages autour de Maestricht, attaqués journellement par les cuirassiers hollandais, les ont forcés de se retirer définitivement dans Maestricht. Dans une des dernières rencontres, deux marchands hollandais ont été faits prisonniers. (*Belge.*)

— Un nommé Victor, ancien acteur, aujourd'hui précepteur des petits princes d'Orange, vient de publier en Hollande une brochure sur la révolution belge. Cet écrit n'est que la reproduction du pamphlet publié par Libry, après la chute de ses maîtres, et se résume de même en un projet de démembrement de la Belgique. Au reste, il y a une leçon à recueillir dans l'expression semi-officielle d'un projet aussi sot qu'il est injuste : c'est que Guillaume reconnaît tacitement l'impossibilité où il se trouve de recouvrer jamais les provinces qui se sont soustraites à sa domination. (*Phare.*)

— Suivant sa louable habitude, le *Messageur de Gand* a dénaturé, en le rapportant, l'affaire d'un soldat du 10<sup>e</sup> régiment, condamné à dix années de brouette par le conseil de guerre permanent.

Aujourd'hui, un capitaine au 12<sup>e</sup> régiment écrit au *Messageur* pour rétablir les faits, et il résulte de sa lettre que cet intéressant soldat, sur le sort duquel le *Messageur* s'appitoyait si généreusement, a déjà deux fois déserté de son corps, et qu'il n'avait été condamné de ce chef qu'à des peines très-douces, ce qui engagea ses chefs à le traduire devant le conseil de guerre permanent, à Gand, pour obtenir enfin un exemple.

Le but du *Messageur* est ostensible : au moyen de faits erronés ou controuvés, il veut semer de la défiance dans notre armée ; mais nous sommes trop certains de son dévouement et de son patriotisme pour croire un moment que toutes les suggestions du *Messageur* puissent produire la moindre impression sur elle. Vous en serez pour vos calomnies, maître Bazile. (*Indépendant.*)

— On dément la nouvelle des 1500 écus de Saxe donnés, à ce que l'on prétendait, par la grande-duchesse de Saxe-Weimar aux émigrés polonais. La princesse n'a pas été aussi généreuse : elle ne leur a rien donné. (*Journal des Flandres.*)

— Depuis son mariage, le prince royal de Prusse a été mis deux fois aux arrêts par ordre de son père.

— Un ecclésiastique de nos amis nous communique les nouvelles suivantes, venant directement de Rome :

« Des intrigues prodigieuses s'ourdissent ici contre nous. D'une part, les ambassadeurs font pleuvoir des notes diplomatiques, et de l'autre, le parti gallican cabale avec une inconcevable pertinacité. Des deux côtés, on demande la condamnation des doctrines de l'*Avenir* ; mais, malgré les clameurs des puissans du siècle, il n'y a pas la moindre apparence que le Saint-Siège condamne ces doctrines. Le pape approuvera-t-il nos principes, ou bien gardera-t-il un silence, qui, dans les circonstances actuelles, sera une approbation implicite ? Voilà les deux seules alternatives entre lesquelles nous flottons, et la dernière est celle qui vraisemblablement se réalisera. Tout ce qu'il y a de mortel dans la ville éternelle a peur d'être assassiné, soit par les libéraux anti-catholiques des légations, soit par nos seigneurs les empereurs et rois de la Sainte-Alliance. Au reste, notre sort sera bientôt décidé. » (*Journal des Flandres.*)

— On lit dans le *Journal des Flandres* la lettre suivante, qui lui est adressée de West-Capelle, en date du 9 mars,

L'ennemi, malgré toutes les précautions qu'il prend, n'a pu empêcher que lundi dernier la sentinelle de l'extrême frontière ne prit envie de désertir les drapeaux bataves avec armes et bagages. Depuis lors, il redouble de zèle pour mettre fin à ces désertions continuelles; déjà il a quadruplé la garde à ses avant-postes, et il vient encore de braquer près de Ste-Anne deux pièces de canon nouvellement arrivées de l'Ecluse, pour arrêter par le feu ceux qui tenteraient de se soustraire par la fuite au joug insupportable du cimenterre hollandais.

Le gouvernement belge ferait sagement de prendre leçon de ses ennemis, et de bien garder toutes les avenues de la Flandre, surtout du côté de Lapschuere et d'autres endroits que je pourrais citer, et qui ne sont pas trop à couvert des invasions ennemies.

#### LE PARAPLUIE.

Vous savez tous que jeudi dernier, les hommes de la suite de Léopold crurent remarquer des gestes menaçans chez un individu qui se promenait sur le boulevard de l'Observatoire. Voici le fait, et les conséquences que certaines gens ne manqueront pas d'en tirer :

Cet individu, dont je ne vous dirai ni le nom, vu que je ne le sais pas, ni la condition, vu que je l'ignore totalement, cet individu, dis-je, était armé, selon quelques-uns, d'un fusil à vent; d'autres prétendent qu'il cachait une baïonnette; il en est même qui affirment avoir distingué positivement une énorme lance à la cosaque..... L'arme meurtrière était un parapluie, un simple parapluie.

Ainsi donc, mes bons amis, rassurez-vous; cet incident, que plusieurs personnes présentaient avec des caractères graves, n'a rien de sinistre. Léopold jouit encore d'une parfaite santé, c'est là le point essentiel. Les uns disent que l'individu est un personnage payé par..... vous comprenez?... D'autres assurent qu'il est atteint d'aliénation mentale. De toutes façons, c'est donc un insensé !

Voilà une aventure qui va fournir une ample matière de conjectures aux journaux orangistes. *L'estimable Messenger de Gand* verra dans cet événement une preuve évidente du mécontentement de la majeure partie de la nation, et le désir qu'elle a de secouer le joug sous lequel elle gémit. Son camarade, le *Lynx*, ne manquera pas d'opiner du bonnet.

Les journaux d'Amsterdam annonceront officiellement qu'une conspiration a eu lieu à Bruxelles, boulevard de l'Observatoire, et que Léopold, frappé d'un coup de feu à l'épaule droite, a eu l'épaule gauche fracassée.

Voici venir le *Journal de La Haye*. Ecoutez-le :

« La bonne cause vient de triompher. Une contre-révolution a éclaté à Bruxelles. M. de Saxe-Cobourg, abandonné des siens, cerné par 15,000 orangistes, et frappé d'un éclat de mitraille, est resté sur le champ de bataille. »

Enfin, pour peu que la nouvelle aille jusqu'à Moscou, la Belgique ne sera plus qu'un monceau de cendres et de cadavres.

Et voilà l'histoire d'un parapluie, racontée au loin. AUG. J.

#### MÉLANGES.

\* \* \* *Phosphorescence de la mer.* — Dans un ouvrage que publie en ce moment à Londres M. Thompson, sous le nom de *Recherches zoologiques*, ce naturaliste ajoute de nouveaux faits à ceux qu'on avait publiés jusqu'ici sur ces reflets brillans et ces vives lueurs que jettent les flots de la mer dans de certaines circonstances.

On sait que les causes de ce phénomène, objet d'explications plus ou moins ingénieuses des physiciens naturalistes, restèrent pourtant incertaines jusqu'à ce que des observateurs, prenant la nature sur le fait, découvrirent que cette phosphorescence était due à plusieurs animaux de classes et de grandeurs fort différentes, qui viennent à la surface de l'eau lorsque les vagues sont en mouvement, et leur donnent l'aspect d'un océan de feu.

Spallanzani, à la patience de qui la science doit tant de découvertes, trouva des méduses parmi ces animaux, et Péron et Lesueur confirmèrent les observations de Spallanzani. Après eux, on rangea parmi les phosphorescens plusieurs espèces de dorades, de bonites, de poulpes et de pyrosomes; les polypiers du genre *Flustra* furent mis dans la même catégorie. Plus tard Riville, le capitaine Hosburg, Bancks, décrivent plusieurs espèces de crustacés doués également de la propriété de jeter une vive lumière.

M. Thompson signale dans son ouvrage beaucoup de nouvelles espèces phosphorescentes, qu'il a découvertes dans cette dernière classe; l'une d'elles, dont il compose le genre *cynthia*, ressemble beaucoup au *mysis*. Le genre *lucifer*, également nouveau, ressemble aux noctiluques et se trouve, de même que le précédent, au sein de l'océan Atlantique. Enfin M. Thompson décrit pour la première fois un autre genre de crustacé lumineux sous le nom de *podopsis*. Il habite les mêmes parages que le *noctiluca* de Banks, et la forme de son corps se rapproche beaucoup de celle des crevettes, si ce n'est qu'elle est plus allongée et plus conique.

— *Métallurgie.* — Nous extrayons les détails suivans d'une lettre écrite récemment d'Edimbourg par M. Robison à M. Charles Mallet, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées : « Les essais qui ont eu lieu pour employer l'air chaud et substituer la houille au coke dans les hauts-fourneaux, aux mines de la Clyde près de Glasgow, ont eu le plus grand succès. En voici les résultats : 1° dans l'ancien procédé avec l'air froid et le coke, on consommait pour 1000 liv. de minerai 2150 liv. de coke et 230 liv. de fondant calcaire, 2° on a consommé en chauffant l'air des soufflets et brûlant de la houille, pour 1000 liv. de minerai 1460 liv. de coke et 154 liv. de fondant calcaire; 3° avec l'air chaud et la houille brute, pour 1000 liv. de minerai, 690

liv. de houille et 112 liv. de fondant calcaire. La production moyenne d'un haut-fourneau, par semaine, dans l'ancien procédé, était de 45 tonneaux. Dans les premiers essais avec l'air chaud, elle s'est élevée à 60 tonneaux. Aujourd'hui, elle est ordinairement de 65 tonneaux. On a brûlé dans le 2° et le 3° cas environ 80 liv. de minerai, pour chauffer l'air. La dépense de l'appareil pour chauffer l'air était d'environ 300 liv. st. (7500 fr.) par fourneau. La houille était jetée dans le fourneau telle qu'elle sort de la mine. L'air était chauffé à 600 degrés Fahrenheit, et fondait le plomb que l'on exposait à son action lorsqu'il sortait des soufflets. » Ces renseignemens sont précieux sous ce rapport qu'ils nous font connaître que des expériences du plus haut intérêt, que l'on avait lieu de croire abandonnées depuis longtemps, puisque l'on avait cessé d'en parler, se poursuivent avec avantage. Nous devons toutefois prévenir nos lecteurs qu'une partie des chiffres qui s'y rattachent paraissent manquer d'exactitude. On n'a jamais consommé dans un haut-fourneau 2150 liv. de coke pour 1000 liv. de minerai, ce qui ferait environ 650 liv. pour 100 liv. de fonte. Peut-être a-t-on voulu dire 1000 liv. de fonte. L'effet de l'air chaud dans les hauts-fourneaux n'a encore été expliqué par personne d'une manière parfaitement satisfaisante. De nouveaux détails sur ces résultats importans de la pratique nous conduiront sans doute à une théorie plus complète de ce phénomène. Plusieurs maîtres de forges s'occupent aujourd'hui d'expériences qui serviront à nous éclairer sur ce sujet. (Mercure.)

#### EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 9 mars.

#### ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.

9 MARS.

1793 (19 ventôse an 1). — *République française.* — (Convention nationale). — Abolition générale de la contrainte par corps.

1807. — *Empire français.* — Fin des séances du grand Sanhédrin, réuni à Paris; les Juifs sont admis à la participation des droits civils et politiques.

1814. — Combat de Berg-Op-Zoom. — 5 mille Anglais sont introduits secrètement pendant la nuit dans une place forte, où ils avaient pratiqué des intelligences; un combat s'engage dans la ville même, entre les assiégés et la garnison, consistant en 2,800 Français, commandés par le général Bizanet. Les Anglais assiégés deviennent assiégés à leur tour; un grand nombre d'entre eux périssent dans le combat; la plupart des autres, cernés dans la ville, capitulent. La réserve anglaise, forte de mille hommes, était restée à la garde d'une poterne, par laquelle étaient entrés les assiégés. Cette troupe seule parvint à s'échapper. Les Anglais laissent dans la place 4 mille morts ou prisonniers.

1815. — L'empereur Napoléon arrive et couche à Bourgoin. Il quitte Bourgoin, qui, comme les autres villes, l'a accueilli avec transport, et se dirige sur Lyon.

On lit dans le *Messenger*, les nouvelles suivantes de Bologne, le 29 février :

Depuis que le drapeau tricolore français flotte sur la citadelle d'Ancône, cette apparition a fait palpiter tous les cœurs italiens; elle a jeté pour un moment la joie dans la ville. Au dernier bal masqué, toutes les dames étaient couvertes d'ornemens aux trois couleurs françaises et aux trois couleurs italiennes : beaucoup de bouquets ont été donnés ces derniers jours; on voyait partout des bouquets tricolores.

Une estafette arrive à l'instant d'Ancône, et on assure que les Français ont débarqué hostilement à Civita-Vecchia. On dit aussi que les Français ont fait préparer des logemens à Sinigaglia et à Pesaro. Au moment où je vous écris, le cardinal Albani et le général Grabowski sont réunis en conseil. Il paraît que les Autrichiens veulent s'emparer du gouvernement, et que tous les pouvoirs vont à cet effet être remis aux mains de M. le conseiller aulique Sabregondi.

Les troupes autrichiennes qui sont en ce moment dans les légations se composent d'environ 8,000 hommes; 4,000 sont à Bologne, savoir : 4 bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie, et une batterie complète; il y a deux généraux. Les 4,000 autres sont dispersés dans la Romagne, sur différens points.

On dit que le commandant de l'escadre française a intimé au commandant de la frégate autrichienne la *Médée*, qui stationne depuis quelque temps à Ancône, l'ordre de se tenir au large.

#### TRIBUNAUX.

M. Gervais, de la société des Amis du Peuple, et MM. Rivail et Mie, imprimeurs, ont comparu hier devant la cour d'assises, à raison de la publication d'un des pamphlets de la société. L'article incriminé se terminait ainsi :

« Concluons : A quoi un roi est-il bon maintenant? A absorber une grosse liste-civile. Les chambres doivent gouverner seules, avec des ministres responsables. Un roi alors n'est plus qu'un soliveau inutile, et même nuisible, puisque sa puissance ne fait qu'entraver les affaires, et nécessiter des dépenses. Notre société est arrivée à l'état positif; elle ne doit plus voir que ses intérêts, et le gouvernement fondé sur les intérêts de tous, n'est pas la royauté, mais la république. »

M. Partarien-Lafosse a fait résulter de cette publication la prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, et de provocation au renversement de ce gouvernement, non suivie d'effet.

M. Gervais s'est défendu lui-même, et les prévenus ont été acquittés.

ANGLETERRE, Londres, 9 mars.

Dans la journée d'hier, 43 nouveaux cas de choléra sont survenus à Londres, et 28 décès. Le total des cas, depuis le commencement de la maladie, était de 441, et celui des décès de 234.

— La baronne de Feuchères ayant gagné son procès relatif au testament du prince de Condé, a le projet de joindre à son hôtel de Tilty-Street et à son domaine dans le Hampshire, un hôtel à Brighton et une villa à Battersea. En vertu d'une permission extraordinaire de Louis-Philippe, la baronne prendra la livrée et les armoiries de la famille royale de France.

(Age.) — D'après des lettres de Madrid, le roi Ferdinand persiste dans son dessein d'envoyer des troupes au Portugal. On raconte à ce sujet, que le roi a dit l'autre jour à son ministre des affaires étrangères, comte de Alcudia : « Si les ambassadeurs de France et d'Angleterre vous demandent où vont les troupes espagnoles, répondez-leur, à Ancône. »

— Suivant la déclaration du capitaine d'un navire, arrivé à Bristol de Bilbao en 6 jours, le choléra y régnait depuis quelque temps; les décès étaient fort nombreux, et à son départ le nombre des malades était de 3,000.

IRLANDE. — Dublin, 5 mars 1832.

( Correspondance particulière du COURRIER DE LA SAMBRE. )

O'Connell vient d'arriver. Il a présidé une séance de l'association. L'affaire des dîmes a occupé la séance, qui du reste n'a rien offert de particulier.

— Un banquet a été donné par cent de nos plus notables habitans au comte polonais Cschapski, qui, au moment de se mettre en route pour Londres, conformément aux injonctions de la police, a cédé, en restant, aux vœux des patriotes qui venaient d'obtenir du tribunal la révocation de l'amende et de l'ordre de départ. Le noble étranger ne nous quittera pas sans avoir pris des arrangemens avec O'Connell.

— Nos journaux orangistes jettent feu et flamme contre l'évêque Doyle, convaincu, de son propre et volontaire aveu, d'être l'auteur des instructions pour le refus de l'impôt lues au prône dans presque toutes les paroisses d'Irlande, et pour lesquelles il faisait remplacer les curés pusillanimes par des prêtres du comté de Kildare, aussi dévoués à sa personne que zélés pour la cause générale.

— Quoique le comte de la Reine soit presque tout entier sous la loi martiale, néanmoins les magistrats ont cru devoir demander au gouvernement des pouvoirs plus étendus pour réprimer l'insurrection.

— Presque tous les prélats de l'église établie par la loi en Irlande ont protesté, à la suite d'une délibération commune, contre le système d'une éducation nationale mixte, sous les différens cultes, que cherche à établir le gouvernement. On ne peut qu'approuver leur résistance.

— Il est remarquable que les journaux ministériels de Londres approuvent le refus de payer la dîme en Irlande. Cette politique est habile.

COMMERCE.

PAIX DES HUILES. — Lille, 9 mars.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.
Colza.	18	21 50	72	50	10 50 11
Oeillette.	28	»	105	»	10 » 10 25
Id. bon goût.	»	»	111	50	» » »
Lin.	18	21	89	»	17 » 19
Caméline.	18	20	86	50	11 » »
Chanvre.	13	15	88	»	10 75 11
Huile épurée pour quinquets			78	50	»
Idem réverbères			76	50	»

BOURSE DE PARIS, 9 mars.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 96 95 c. — 4 1/2 p. c., jouissance du 22 sept., 100 fr. 00 c. — 4 p. c., 00 fr. 00 — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 35 c. — Act. de la banque, 1645 fr. 00. — Certif. Falconnet, fr. 80 75 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne 1830, 78 fr. 58. — Rente perpétuelle d'Espagne, 56 fr. 00. — Emprunt d'Haiti, fr. 000 00 c. — Emprunt belge, 77 1/4. — Emprunt romain, 79 1/2.

Fonds publics de Londres, du 8 mars. — Cons., 83 1/4.

ANNONCES.

1615. L. Pourbaix, chirurgien expert-dentiste, à Namur, rue du Bas de la Place, n° 912, chez M. Deneffe-Guedain, a l'honneur de vous annoncer qu'il s'est fixé en cette ville jusqu'au 20 avril prochain, pour exercer son art. Il ose espérer d'acquiescer également ici la confiance des personnes qui désireront recourir à ses soins et à son expérience.

1623. Réponse à M. J. F. Jaquet, N° du 4 mars 1832.

Quoique les personnes à qui M. Jaquet conseille de porter leurs assurances contre incendie à une compagnie plus généreuse que celle dite *Securitas Antverpia*, sachent très-bien qu'elles en chercheraient vainement une dont les procédés soient appréciés comme ceux de cet établissement national qui compte déjà treize années d'existence, le soussigné croit devoir néanmoins inviter ceux en qui l'avis de M. Jaquet aurait pu faire naître quelque doute, à vouloir bien venir recueillir chez lui quelques renseignemens, qui les mettront promptement à même de juger de quel côté sont les torts, ou de la compagnie, qui paie exactement tout ce qu'elle doit, ou de M. Jaquet, qui prétend à des indemnités sur ce qui n'est pas assuré.

AUGUSTE ARNOULD,

Agent de la compagnie *Securitas Antverpia*, à Namur.

1614. A remettre en location pour le premier mai prochain, la ferme du château de Villers-sur-Lesse, canton de Rochefort.

S'adresser à maître Dévelette, notaire à Dinant.

1624.

Très-belle vente de futaie.

Les lundi 26 et mardi 27 mars 1832, la Société de Fedrin fera vendre par le ministère du notaire Anciaux, sur environ 40 bonniers, dans ses coupes d'ordinaires des bois de *Boloy*, *Bolette* et *Grand Celles*, une grande quantité de chênes de la plus grande dimension, dont un entr'autres ayant 16 pieds de tour et connu pour le plus gros qui se trouve dans la province de Namur; plus, des hêtres, bouleaux, etc.; ces bois sont situés sur la route de Louvain à Namur, à un quart de lieue de la Meuse.

La vente commencera par le bois de *Boloy*, au pied des arbres, à neuf heures précises du matin, et suivra l'ordre ci-dessus.

A crédit, sous caution.

1625.

Bien patrimonial à vendre, situé sur la nouvelle route de Namur à Bruxelles.

Consistant, 1° en deux maisons, dont l'une de maître, et l'autre servant d'habitation au concierge ou jardinier.

2° En un jardin entouré de murs, d'une étendue de 7 journaux environ, planté d'une très-grande quantité d'arbres fruitiers, tant espaliers que pyramides et arbres en plein vent.

S'adresser à l'Hôtel d'Harscamp.

1627.

Vente de très-belles écorces à exploiter.

Le vendredi, 23 mars 1832, à deux heures de relevée, au domicile de la dame veuve Coureux; à Dinant, M. le chevalier De Wouters-De Bouchout fera vendre aux enchères publiques, par le ministère de maître Lion, notaire audit Dinant, les écorces à exploiter des deux coupes de son bois de Lens-Roi, situé commune d'Anthée, ordinaire 1831 et 1832.

	Bonnier.	Perches.	Aunes.
La 1 <sup>re</sup> contient	17	76	21
La 2 <sup>me</sup> .	18	00	50

35 76 71

La vente aura lieu par bonnier métrique, 1° en masse les deux coupes réunies, 2° séparément.

Cette exploitation fournira une grande quantité d'écorces de la plus belle qualité.

S'adresser, pour voir les coupes, au garde Coumson, à Soulmes.

1628.

Location de sarts.

Le jeudi, 22 mars 1832, à onze heures du matin, l'administration communale de Lisogne mettra en location plusieurs sarts lui appartenant, situés sur son territoire.

1629.

Beau quartier de maison à louer prestement, occupé jadis par le père Désiré; il est composé de cinq caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second et greniers. La vue est des plus belles, donnant sur le Pont de Sambre, le rivage de Grognon, la Sambre et la Meuse. Ce quartier a été remis à neuf en 1831. S'adresser pour le voir, au sieur Charles Leclair, rue des Bouchers, n° 1036, à Namur.

1630.

Très-belle futaie à vendre, à Grand-Prez.

Lundi 19 mars 1832, M. le baron de Stassart, gouverneur de la province de Namur, fera vendre au pied des arbres, une quantité considérable de futaie, dans son bois dit *Deuxième Chauffage de Grand-Prez*, près du village des Tombes.

Les arbres qui se trouvent dans cette coupe, sont remarquables par leur élévation et dimension; ils sont propres aux grandes constructions et surtout à la belle menuiserie.

Vu le grand nombre de marchés et pour avoir fini en un jour, la vente commencera à dix heures précises.

A crédit, moyennant caution connue du notaire Anciaux.

1626.

Le mardi 20 mars 1832, à dix heures du matin, la commune de Nisme, canton de Couvin, vendra aux enchères publiques, les écorces de 14 bonniers, en deux lots, sises dans la taille dite *Crusotte*.

1612.

Le sieur PIROTTE a l'honneur d'informer le public que sa DILIGENCE part de Namur pour Louvain trois fois par semaine: mardi, jeudi et samedi, à MIDI précis. Le bureau est établi chez M. Melot-Richard, en Grognon. Les trois autres jours, retour de Louvain: départ à onze heures du matin; le bureau est à l'Hôtel de l'Impératrice, Louvain.

1609.

Lundi 19 mars 1832, on vendra dans le bois de Baude, part des moines, près Marche, une quantité de beaux chênes et hêtres d'une grosseur et d'une grandeur extraordinaires. Ces arbres ne sont éloignés que de quelques pas de la grande route.

1491.

A vendre ou à louer prestement, ou pour la St-Jean, une jolie maison, sise en face de l'église Notre-Dame, n° 1205, occupée en dernier lieu par M. Despandt. S'adresser, soit à M. Loude, à la verrerie, soit à M. Huart, rue du Chenil.

1622.

Grandes ventes de futaie et baliveaux.

Le 14 courant, au bois de Hailot, sis à Hailot, près d'Audenne.

Le 15, au bois de Saint-Paul, situé à Hamois, près d'Havelange.

Et le 16, au bois de Fayl-Temploux, situé à Temploux.